



**Date de la convocation** : 12 Mai 2015

Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35, levée 22 h 48

*L'an deux mille quinze, le vingt-et-un Mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.*

**Présents** : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, MM : BRUERE Louis-Vincent, CLAIRON Olivier, JOLY Didier, JOUANNE Sébastien, LANGE Jean-Jacques, LIENARD Franck, MORIN Laurent, SEIGNEURY Stéphane.

Excusés : Mme THOMAS Sylvie, M. RAGOT Vincent

Invitée : Mme MARCHET Corinne

#### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ M. CLAIRON Olivier a été élu secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 10 Avril 2015

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2015.

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2015

ASSOCIATIONS	Vote	Attribution
Grandir à GAS	Unanimité (Mme DUPONT n'a pas participé au vote)	50 €
USG de GAS	1 abstention (Mme FERRU)	610 €
Club Saint Gilles de GAS	unanimité	152 €
La prévention routière	unanimité	15 €
Jumelage de Maintenon	1 abstention (Mme LE GARREC)	50 €
Centre de soins du Prieuré ST Thomas Epernon	unanimité	50 €
A.D.M.R	unanimité	50 €
Accueil et dialogue	unanimité	30 €

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAIC : Programme 2015-2016

Dans le cadre du FDAIC 2015, la totalité de l'enveloppe cantonale n'ayant pas été utilisée (161 684 € pour le canton d'Epernon), le conseil départemental donne cette année la possibilité aux communes de faire de nouvelles demandes.

Mme le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le Conseil Général au titre du reliquat de son Fonds d'aide aux communes (FDAIC).

Après avoir entendu son rapporteur, M. MORIN, adjoint chargé des travaux

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

■ **D'INSCRIRE à ce programme les opérations suivantes :**

- « **Hôtel de Ville** » : aménagement de la mairie (isolation, vitrine d'affichage)

- « **SECURITE ET TRAVERSE DU VILLAGE** » : - Aménagement et instauration de places de stationnement matérialisées sur l'ensemble du territoire.

#### SALLE POLYVALENTE : DENOMINATION

Mme le maire rappelle que le conseil municipal en date du 10 Avril 2015 a décidé d'accepter les conditions de la donation de Mme HAYE Marguerite dont la principale demande concernait le fait de donner le nom HAYE-GAURON à une rue de la commune ou à un édifice public. (*La dénomination des rues, lieux et des places publiques appartient au conseil municipal sans que l'approbation du préfet soit nécessaire.*)

Mme BRACCO propose de donner le nom de HAYE-GAURON à la salle polyvalente et d'apposer une plaque dans l'entrée de la salle rappelant le geste de Mesdames Marguerite et Huguette HAYE.

Elle propose d'inaugurer cette plaque le 10 Octobre 2015 lors du repas des anciens, Mme HAYE Marguerite sera invitée, M. LANGE se propose d'aller la chercher.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

■ **DE NOMMER** la salle polyvalente «HAYE-GAURON » ;

■ **DE METTRE** une plaque dans la salle polyvalente : remerciement à Mmes HAYE Marguerite et GAURON Ginette Huguette pour leur généreuse donation.

### EMPLOYÉ COMMUNAL : EMBAUCHE SOUS CONTRAT AVENIR JEUNE AVEC AIDE DE L'ETAT

L'entretien de la commune, compte tenu de sa superficie et du nombre de tâches à effectuer (entretien des bâtiments et des espaces verts, eau et assainissement en régie, ...), est difficile à assurer avec un seul agent. C'est pour cette raison que Mme le maire propose l'embauche d'un jeune sous contrat privé avenir. La rémunération sera calculée sur la base horaire du SMIC brut. Une demande d'aide sera effectuée. Reste à la charge de la commune 25 % du salaire brut + charges patronales. Mme le maire propose une embauche en CDD d'un an renouvelable 2 fois.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **L'EMBAUCHE** d'un jeune sous contrat privé à temps complet 35 heures hebdomadaires «emploi avenir» à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015.

### ECOLE PRIMAIRE

#### Participation financière à la scolarité d'enfant résidant hors commune :

Mme BRACCO informe son conseil qu'il est nécessaire, dans le cadre des inscriptions scolaires de l'école primaire de GAS, de gérer les dérogations. Une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par certains motifs.

Mme DUTHEIL qui a suivi une formation, précise les divers motifs : Obligations professionnelles des parents nécessitant l'accès de l'enfant à un service de restauration scolaire ou de garderie non organisé dans la commune de résidence, inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune, raisons médicales.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE FIXER** la participation financière à la scolarité d'enfants résidant hors du territoire à 400 € par an et par enfant.

#### Remise des Prix :

Mme le maire propose la date du vendredi 26 Juin 2015. Les livres sont déjà arrivés en Mairie, choisis par les membres de la commission scolaire. En ce qui concerne le lieu et l'heure de la cérémonie, il convient de prendre en compte le fait qu'à 18h00 un certain nombre d'enfants sont à la garderie. De ce fait, soit la cérémonie se tient à l'école à 18h00, soit à la salle polyvalente mais à partir de 19h00, afin que tous les enfants et les parents puissent y participer.

M. CLAIRON fait remarquer que la décision d'organiser cette année la remise des prix à la salle polyvalente a déjà été prise et annoncée.

**AVIS FAVORABLE** : la remise des prix aura lieu le Vendredi 26 Juin à 19 h 00 à la salle polyvalente communale.

A titre exceptionnel, au cas où un enfant serait absent et à la condition que ses parents aient prévenu la mairie, il sera possible de venir retirer les livres en mairie jusqu'au 3 Juillet 2015. Après cette date, les livres seront offerts à la bibliothèque municipale.

Un concours sera organisé, courant de l'année scolaire 2015/2016, pour le choix d'un nouveau nom à donner à cette manifestation.

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) : modification du zonage assainissement hameau de Moineaux

Préalablement à la mise en place du SPANC pour le hameau de Moineaux, il est nécessaire de procéder à la modification du plan de zonage assainissement du POS actuel pour le hameau de Moineaux.

Trois cabinets de géomètres ont été consultés pour la réalisation de cette prestation :

Géomètre GEFA Maintenon	Géomètre GERNEZ Chartres	LUSITANO
400 € H.T	Ne fait pas de plan de zonage	500 € H.T

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise GEFA pour un montant de 400 € H.T soit 480 € T.T.C.

### Parcelle E 376 – 52 Rue de la République : acte de notoriété

Dans le cadre de la vente de leur propriété, sise 52 rue de la République, M.et Mme ANDRE se sont aperçu qu'une parcelle n'a jamais été enregistrée auprès des services du cadastre (hypothèque). Afin de régulariser cette situation qui bloque la vente de leur bien, et avec l'accord des voisins directs, Mme le maire peut établir un acte de notoriété qui sera signé devant notaire. Celui-ci atteste que depuis plus de TRENTE ANS, ils ont entretenu la parcelle, faisant d'eux les propriétaires de fait.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** d'établir un acte de notoriété.

### SERVICES EAUX/ ASSAINISSEMENT : NON-VALEURS

M. le Trésorier a adressé un état des créances non recouvrées pour l'année 2006 des services eau pour un montant de 71.31€ et assainissement pour un montant de 104.16 €. Mme le maire précise que M. CHEVALIER a fait toutes les démarches possibles pour recouvrer ces factures.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE STATUER** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2006, objet : factures d'eau et d'assainissement.

### FETE DE LA MUSIQUE

La municipalité souhaite organiser cette année une manifestation pour la fête de la musique, le samedi 20 Juin 2015 à 20 h 30 dans la cour de la mairie. En cas d'intempéries, la salle polyvalente a été réservée.

M. BRUERE informe qu'il a contacté un Trio de Jazz composé d'une voix, d'un pianiste et d'un bassiste. Ces musiciens offrent à titre gracieux ce concert. En ce qui concerne la possibilité d'une restauration sur place, Mme DUPONT et M. CLAIRON proposent de demander à EPIC PIZZA s'il souhaite venir à Gas ce soir-là en plus du vendredi. La municipalité installera des bancs et tables. Mme DUTHEIL demande si le parking de la mairie pourra être fermé à tous les véhicules, par arrêté du Maire, afin que le site soit sécurisé. La commission événement se réunira le 29 Mai pour affiner toute l'organisation. Une communication sera faite par affiche, site internet de la commune et sites spécialisés.

### Questions et informations diverses :

✚ **Syndicat Départemental Electrique –SDE :** M. BRUERE informe que dans le cadre de la compétence optionnelle « fourniture de gaz » que la commune de GAS a transférée au syndicat, la consultation est achevée. L'entreprise ALTERNA a été retenue. Ce changement de fournisseur GAZ interviendra à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015. Une baisse de 21.21 % est attendue sur l'ensemble des factures de gaz de la commune (salle/mairie/logements mairie/école) soit une économie de 2 605,39 €. (pour information la dépense 2014 s'élevait à 12 282.21 € TTC).

La commune de GAS ayant aussi transféré la compétence pour la fourniture d'électricité au syndicat, une consultation va être lancée prochainement.

✚ **Syndicat des eaux :** M. SEIGNEURY, délégué pour la commune de GAS, précise qu'il siège régulièrement seul au sein du syndicat lors des réunions. Il est important que les délégués soient présents (sauf cas de force majeure) afin que les intérêts de la commune soient défendus. Lors de la dernière réunion, les membres du conseil syndical ont affirmé que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Moineaux ne seraient pas réalisés en 2015. Cette dépense est pourtant inscrite au budget du syndicat depuis plusieurs années ! Aujourd'hui, deux nouvelles constructions sont envisagées à Moineaux, mais la commune de Gas ne peut accorder les autorisations d'urbanisme en raison d'une capacité en eau potable insuffisante. Ceci n'est pas tolérable.

Mme le maire va étudier les obligations et compétences de ce syndicat et prendra rendez-vous avec le Président afin de tout faire pour que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

### Prochaines dates à retenir:

- 18/06/2015 à 18 h 30 : Conseil d'école Elémentaire
- 19/06/2015 à 20 h 30 : Conseil municipal
- 20/06/2015 à 20 h 30 : Fête de la musique CONCERT DE JAZZ, repas sur place ➔ cour de la Mairie
- 22/06/2015 à 18 h 00 : Conseil d'école Maternelle
- 26/06/2015 à 19 h 00 : Remise des prix
- 14/07/2015 à 12 h 00 : Fête du 14 juillet autour d'un repas partage (apéritif offert par la municipalité, barbecue à disposition)

**Le secrétaire de séance**  
**Olivier CLAIRON**

**Mme Le Maire**  
**Anne BRACCO**



*Toute personne qui trouve un objet sur la voie publique, dans un véhicule servant au transport de voyageurs, dans un lieu public ou sur les dépendances accessibles à tous d'un immeuble privé, est tenue de le déposer dans un délai de vingt-quatre heures, au service des objets trouvés de la mairie.*

C'est pourquoi, nous vous conseillons de venir demander en Mairie si vos objets n'ont pas été retrouvés. Actuellement plusieurs objets sont à disposition en Mairie, dont une poussette canne.